

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(CR-CM N°05-2019)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 6 février 2019

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 6 février 2019,
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 13 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE TROIS (03) RAPPORTS.

I.1.1. Pour le compte du ministère de la Justice :

- **un projet de loi** portant réglementation de l'état de siège et de l'état d'urgence au Burkina Faso.

Ce projet de loi permet de se conformer à la Constitution et vient pallier l'absence dans l'ordonnancement juridique burkinabè des règles régissant l'état de siège. Il permet également d'améliorer le cadre législatif de mise en œuvre de l'état d'urgence.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.1.2. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- **un rapport** relatif à la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2018 au 30 septembre.

Les prévisions de la loi de finances initiale pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, s'élevaient à **2 018,15 milliards de F CFA** en recettes et à **2 441,32 milliards de F CFA** en dépenses. Ces prévisions sont passées respectivement à **1 795,92 milliards de F CFA** pour les recettes et à **2 191,93 milliards de F CFA** pour les dépenses dans la loi de finances rectificative.

Au 30 septembre 2018, le budget de l'Etat, exercice 2018 a été exécuté à hauteur de **1 243,19 milliards de F CFA** en recettes et de **1 469,85 milliards de F CFA** en dépenses. Ces niveaux d'exécution correspondent

à des taux d'exécution globaux respectifs de **61,60%** et de **60,21%** par rapport aux prévisions initiales. Pour la même période en 2017, ces taux étaient de **60,84%** et de **60,32%**.

Le niveau de mobilisation des recettes budgétaires est passé de **809,51 milliards de F CFA** au 30 juin pour s'établir au 30 septembre à **1 243,19 milliards de F CFA** sur une prévision de **2 018,16 milliards de F CFA**, soit un taux de réalisation de **61,60%**.

Les prévisions des dépenses totales au titre de l'exercice 2018 s'élevaient en crédits de paiement à **2 441,32 milliards de F CFA** et en autorisation d'engagement à **1 195,63 milliards de F CFA** dans la loi de finances initiale.

En prenant en compte les ajustements opérés dans le projet de loi de finances rectificative qui intègre la double régulation de crédits budgétaires, les prévisions corrigées du budget de l'Etat, exercice 2018 s'établissent au 30 septembre à **2 191,94 milliards de F CFA** en Crédits de Paiement (CP) et **1 222,07 milliards de F CFA** en Autorisation d'Engagement (AE).

Le Conseil a instruit le ministre concerné à présenter dans les délais, l'état d'exécution au 31 décembre du budget de l'Etat, gestion 2018.

I.1.3. Pour le compte du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- **un décret** portant adoption du dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes et des suggestions des usagers des ministères et institutions.

Le dispositif a pour objectif d'améliorer la participation citoyenne, la transparence et la redevabilité dans les prestations de service public.

I.2. AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, LE CONSEIL A ADOPTE

Pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- **deux décrets** portant respectivement création d'emplois de Professeur titulaire, de Maître de conférences, de Maître-assistant et nomination d'enseignants-chercheurs dans les emplois de Professeur titulaire et de Maître de conférences à l'Université Ouaga II.

L'adoption de ces décrets permet la création de deux (02) emplois de Professeur titulaire, de deux (02) emplois de Maître de conférences, de treize (13) emplois de Maître-assistant et la nomination de quatre (04) personnes dans les emplois de Professeur titulaire et de Maître de conférences à l'Université Ouaga II.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Défense nationale et des anciens combattants a fait au Conseil le point des différentes opérations de sécurisation du territoire.

Le Conseil présente ses condoléances aux familles des victimes civiles et militaires et souhaite prompt rétablissement aux blessés. Il félicite et encourage nos braves combattants engagés dans ces différentes opérations.

II.2. Le ministre de la Justice, Garde des sceaux a fait au Conseil un compte rendu relatif à la 47^{ème} session du Conseil des ministres de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), tenue à Libreville au Gabon le 31 janvier 2019.

Au cours de cette session, notre compatriote le professeur Sibidi Emmanuel DARANKOUM a été désigné à l'issue du processus de sélection, Secrétaire permanent de l'OHADA pour un mandat de quatre (04) ans.

Le Conseil présente ses félicitations et ses encouragements au Professeur DARANKOUM.

II.3. le ministre de l'Economie, des finances et du développement a fait au Conseil une communication relative à la 5^{ème} conférence des Chefs d'Etat du G5 Sahel tenue à Ouagadougou le 05 février 2019.

Le Conseil félicite le comité d'organisation et les forces de défense et de sécurité pour la réussite de la conférence.

II.4. Le ministre de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles a fait au Conseil une communication relative à la célébration de la 1^{ère} Journée mondiale des légumineuses au Burkina Faso, prévue pour se tenir

le 10 février 2019 à Méguet, Province du Ganzourgou, Région du Plateau-Central.

Placée sous le thème : « ***des légumineuses pour renforcer les sources de revenus et les moyens d'existence des ménages ruraux*** », cette journée est la concrétisation de la « Déclaration de Ouagadougou » pour l'institutionnalisation d'une telle activité par l'Assemblée générale des Nations Unies.

II.5. Le ministre des Ressources animales et halieutiques a fait au Conseil une communication relative au lancement de la 1^{ère} campagne nationale annuelle de vaccination contre la peste des petits ruminants.

Prévue pour se tenir le 15 février 2019 à Toma province du Nayala, région de la Boucle du Mouhoun, cette campagne permettra de vacciner trois millions de petits ruminants contre cette pathologie animale au Burkina Faso.

III. NOMINATIONS

III. 1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Saydou Pierre Clovis **NITIEMA, Mle 59 622 S**, Maître de conférences en Mathématiques/Analyse numérique, est nommé Professeur titulaire en Analyse, statistique et applications à l'Université Ouaga II pour compter du 18 juillet 2018 ;
- Monsieur Séni Mahamadou **OUEDRAOGO, Mle 96 900 S**, Maître de conférences en Droit public, est nommé Professeur titulaire en Droit public à l'Université Ouaga II pour compter du 18 juillet 2018 ;
- Madame Patricia Lucie **OUEDRAOGO/ZOUNGRANA, Mle 59 245 P**, Maître-assistant en Mathématiques-algèbre, est nommée Maître de conférences en Mathématiques : algèbre à l'Université Ouaga II pour compter du 18 juillet 2018 ;
- Monsieur Boukary **OUEDRAOGO, Mle 59 242 D**, Maître-assistant en Economie, est nommé Maître de conférences en Economie du développement à l'Université Ouaga II pour compter du 18 juillet 2018.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

Le Conseil a adopté un décret portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut des hautes études internationales (INHEI), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Sécurité :

- Monsieur Mahamadou **SANA, Mle 227 563 G**, Commissaire principal de police.

Au titre des élèves et auditeurs :

- Monsieur Irissa **GOUBGOU, Mle 200 456 A**, Elève-Conseiller des Affaires étrangères.

B. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté six (06) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat :

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- Madame Bowendsom Claudine Valérie **ROUAMBA/OUEDRAOGO, Mle 111 053 D**, Maître de conférences en sociologie ;
- Madame Rasmata **BAKYONO/NABALOUM, Mle 58 505 Y**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Médard Hippolyte **KIENDREBEOGO, Mle 33 990 V**, Administrateur des services financiers.

Le même décret nomme les représentants des organisations ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires pour un mandat d'une durée équivalant à celle de leur titre de délégué.

Administrateur représentant les délégués élus des étudiants des universités publiques de Ouagadougou :

- Monsieur Idrissa **SANOU, Mle 153 175 C**, Délégué élu de l'UFR/SEG, licence II, Université Ouaga II.

Administrateur représentant les délégués élus des étudiants des autres universités publiques du Burkina Faso :

- Monsieur Justin **NEBIE, Mle 1661-0234**, Délégué élu de l'UFR/ST, 2^{ème} année, option MPI, Université Norbert ZONGO.

Administrateur représentant le personnel du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) :

- Monsieur Hamadi **SAWADOGO, Mle 003 309**, Concierge.

Le deuxième décret renouvelle le mandat d'Administrateur des personnes ci-après au Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU), pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Nouhoun **SAVADOGO, Mle 50 124 K**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Salifou **KONFE, Mle 32 483 G**, Médecin de santé publique.

Le troisième décret nomme Madame Bowendsom Claudine Valérie **ROUAMBA/OUEDRAOGO, Mle 111 053 D**, Maître de conférences en sociologie, Présidente du Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le quatrième décret renouvelle le mandat de Monsieur Hamidou Hamadou **TAMBOURA, Mle 18 613 L**, Directeur de recherche, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST), pour une dernière période de trois (03) ans.

Le cinquième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat :

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Madame Zara **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 35 881 U**,
Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles :

- Monsieur Oumarou **SAWADOGO, Mle 33 774 K**, Ingénieur du
développement rural.

Le sixième décret nomme Monsieur Hamidou Hamadou **TAMBOURA, Mle 18 613 L**, Directeur de recherche, Président du Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST).

C. MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté sept (07) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau des Cascades, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement :

- Madame Céline Bénédicte Yidja **SAVADOGO/KANZIE, Mle 212 659 T**, Ingénieur du génie rural.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Idrissa **FOFANA, Mle 91 987 T**, Economiste.

Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Djibril **SANOGO, Mle 33 742 A**, Ingénieur d'élevage, option Zootechnie.

Au titre des usagers de l'eau :

- Monsieur Botouzié **HIEN, Mle 914**, Electromécanicien ;
- Monsieur Daouda **OUATTARA, Mle 99 566**, Responsable irrigation à la SN-SOSUCO ;
- Madame Diéma Olivia Régina **SOME/HEMA**, Macro-Economiste/Coordonnatrice des projets et programmes de l'Association Munyu des femmes de la Comoé ;
- Monsieur Boukary **BANDE**, Président de l'Union des éleveurs du Kéné Dougou.

Au titre des Collectivités territoriales :

- Monsieur Siaka **OUATTARA**, Maire de la commune de Toussiana ;
- Monsieur Hamidou **SON**, Maire de la commune de Douna ;
- Monsieur Sanlé **SORI**, Maire de la commune de Tiéfora ;
- Monsieur Sié **POODA**, Maire de la commune de Loropéni ;

Au titre du personnel de l'Agence de l'eau des Cascades :

- Monsieur Francis **BADO, Mle 050 000 A**, Socio-économiste.

Le deuxième décret nomme Madame Céline Bénédicte Yidja **SAVADOGO/KANZIE, Mle 212 659 T**, Ingénieur du génie rural, Présidente du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau des Cascades, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement :

- Monsieur Wendémi Cyprien **TIZAMBO, Mle 216 301 S**, Ingénieur en génie rural ;

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Arouna **OUATTARA, Mle 111 334 X**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique :

- Monsieur Tigassé Anakouba **BASSORROBOU, Mle 41 679 A**, Inspecteur des eaux et forêts.

Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Seydou **KOANDA, Mle 79 485 D**, Ingénieur d'élevage.

Au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles :

- Monsieur Cyr Gustave **SANON, Mle 31 897 K**, Ingénieur d'agriculture.

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire :

- Monsieur Moussa **OUATTARA, Mle 53 482 W**, Administrateur des affaires sociales.

Au titre des usagers de l'eau :

- Monsieur Yelkabo **SOME**, Communicateur à CENTAMIN ;
- Monsieur Soter Caus **RAYAISSE**, Ingénieur des constructions civiles et de l'hydraulique ;
- Madame Alizata **TIEMTORE/SAWADOGO**, Présidente de l'Association féminine Fédération Femmes et Développement, Antenne Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Mahamadou **BARRY**, Directeur de PRESTA-SUD/BF ;

Au titre des Collectivités territoriales :

- Monsieur Edouard **ZERBO**, Maire de la commune de Tougan ;
- Monsieur Ousséini **NACANABO**, Maire de la commune de Barga ;
- Monsieur Boumponon Côme **SOME**, Maire de la commune de Batié ;
- Monsieur Guédjima **TRAORE**, Maire de la commune de Kangala.

Au titre du personnel de l'Agence de l'Eau du Mouhoun :

- Monsieur Arnel **SOUMBOUGMA, Mle 243 211 P**, Technicien supérieur d'agriculture.

Le quatrième décret renouvelle le mandat d'Administrateurs des personnes ci-après au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre des usagers de l'eau :

- Monsieur Souleymane **OUATTARA**, Responsable d'exploitation BRAKINA ;
- Monsieur Emmanuel **COMPAORE, Mle 163 051 105 037 X**, Ingénieur topographe, Représentant l'Autorité de mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS).

Au titre des Collectivités territoriales :

- Monsieur Yoma **BATIANA**, Maire de la commune de Ténado ;
- Monsieur Dominique **SOURABIE**, Maire de la commune de Moussodougou.

Le cinquième décret nomme Monsieur Wendémi Cyprien **TIZAMBO, Mle 216 301 S**, Ingénieur en génie rural, Président du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du Mouhoun, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le sixième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du Gourma, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement :

- Madame Christine **OUEDRAOGO/TAPSOBA, Mle 208 104 J**, Ingénieur en génie rural.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique :

- Monsieur Barnabé **KABORE, Mle 46 082 U**, Inspecteur des eaux et forêts.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Dère **HIEN, Mle 212 352 G**, Conseiller en économie et développement.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Irénée **WANGRAWA, Mle 95 885 W**, Médecin.

Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Zafianou **YARO, Mle 87 302 N**, Ingénieur d'élevage.

Au titre des Collectivités territoriales :

- Monsieur Hahadou Daniel **NADINGA**, Maire de la commune de Piéla ;
- Monsieur Seydou **KABORE**, Maire de la commune d'Andemtenga ;
- Monsieur Kourita Jacques **IMA**, Maire de la commune de Dargo ;
- Monsieur Noaga Alfred **OUEDRAOGO**, Maire de la commune de Kogho ;
- Monsieur Moctar Sidiki **BARRY**, Maire de la commune de Mansila.

Au titre des usagers de l'eau :

- Monsieur Adama **ZIDOUEMBA**, Président de l'Association des Maçons Namalguedzanga du Namentenga ;
- Madame Boureima Mariama **IDANI/LIDO**, Présidente de l'Association Boyaba II de Diapangou ;
- Madame Sétou **KOURAOGO**, Secrétaire générale du Groupement Wend-Yam de Koupéla.

Au titre du personnel de l'Agence de l'Eau du Gourma :

- Monsieur Florent **KABORE, Mle 254 959 R**, Attaché en études et analyses, option géologie.

Le sixième décret renouvelle le mandat d'Administrateurs des personnes ci-après au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du Gourma, pour une dernière période de trois (03) ans.

Au titre des usagers de l'eau :

- Monsieur Boubacar **DIALLO**, Membre du Comité communal de l'Eau et de l'assainissement de Mansila ;
- Monsieur Abdou **OUEDRAOGO**, Président du Groupement Nayiné de Salogo.

Le septième décret nomme Madame Christine **OUEDRAOGO/TAPSOBA, Mle 208 104 J**, Ingénieur en génie rural, Présidente du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau du Gourma, pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement de mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB), pour une dernière période de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat :

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique :

- Monsieur Tidjani **ZOUGOURI, Mle 46 640 N**, Inspecteur principal des eaux et forêts.

Administrateur représentant les travailleurs du BUMIGEB :

- Monsieur Guy Alain **SANGA, Mle 18 311 530**, Ingénieur chimiste.

E. MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté six (06) décrets.

Le premier décret nomme monsieur Marcel **OUEDRAOGO, Mle 217 041 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat au Conseil d'administration de la Société des plastiques du Faso (FASOPLAST), pour un premier mandat de trois (03).

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat :

- Monsieur Pahouindé **KOLOGO, Mle 119 834 G**, Conseiller des affaires économiques.

Le troisième décret renouvelle le mandat de Monsieur Sidiki **KONE, Mle 119 819 T**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat pour une dernière période de trois (03) ans.

Le quatrième décret nomme Monsieur Pahouindé **KOLOGO, Mle 119 834 G**, Conseiller des affaires économiques, Président du conseil d'administration de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le cinquième décret nomme Monsieur Souleymane **SOULAMA, Mle 59 647 H**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère des Mines et des carrières au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè des investissements (ABI), pour un premier mandat de trois (03) ans :

Le sixième décret nomme Monsieur Pascal **ZONGO, Mle 24 164 G**, Ingénieur agronome, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydro-agricoles au Conseil

d'administration de la Société Burkinabè des fibres textiles (SOFITEX), pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Le septième décret nomme Monsieur Alassane **TRAORE, Mle 45 098 P**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère des Infrastructures au Conseil d'administration de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY), pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage délégué en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA).

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat :

- Monsieur Brahyman **NEBIE, Mle 92 927 B**, Ingénieur en génie civil.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Siméon **BONTOGO, Mle 52 183 J**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Dramane **OUEDRAOGO, Mle 85 493 K**, Ingénieur en génie civil.

Administrateur représentant le personnel de l'ACOMOD-BURKINA :

- Monsieur Adama **OUIYA, Mle 32 014 K**, Administrateur des services financiers.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Yizoumou Justin **YEHOUN, Mle 27 768 M**, Conseiller des affaires économiques, Administrateur au Conseil d'administration de l'Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage délégué en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU
Officier de l'ordre national